

En collaboration avec ALGEOS et le Réseau unsat-dz

Règlement du concours Ma thèse en 180 Secondes USTOran, le 30 Octobre 2018

1. Introduction

Le concours « *Ma thèse en 180 secondes* » est un exercice inspiré du concours « *Three minute thesis* » qui a eu lieu pour la première fois en 2008 à l'Université du Queensland, en Australie.

Le concours québécois est le premier du genre en langue française et existe depuis 2012. Cet exercice s'est étendu à d'autres pays ces dernières années.

Le concours ***Ma thèse en 180 secondes*** permet à des **doctorants** de présenter leur sujet de recherche à un auditoire profane et diversifié. Chaque participant doit faire, en **trois minutes**, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche.

2. Critères d'admissibilité, règlements et critères d'évaluation

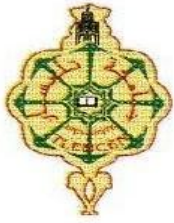
2.1. Critères d'admissibilité des doctorants au concours

Pour prendre part au concours, le participant doit satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- Être **inscrit en doctorat** pour l'année universitaire en cours à savoir l'année 2018-2019 ou avoir obtenu son doctorat après le 1^{er} janvier 2018 **dans la spécialité géotechnique ;**
- Être **inscrit au colloque UNSATOran 2018** en tant que communicant ou participant ;
- Avoir informé de sa participation au concours son directeur de thèse et financeurs éventuels.

2.2. Règlements

- **Les participants ont 180 secondes** pour présenter leur sujet de recherche de doctorat et expliquer comment la recherche est menée. La personne gardienne du temps sera en charge d'indiquer au candidat le moment de commencer et le moment d'arrêter son élocution.
- Les mots d'introduction seront considérés dans le temps de communication.
- Sauf en cas de problème technique majeur, le chronomètre ne pourra en aucun cas être remis à zéro (même si le participant a un trou de mémoire, s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt).
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.



En collaboration avec ALGEOS et le Réseau unsat-dz

- **Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes**, il aura le choix : soit de continuer sa prestation et dans le même temps de se **disqualifier** pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.
- La décision du jury est sans appel.
- Aucun accessoire, ne sera autorisé : pas de note, pas de pointeur laser, etc ...
- Les doctorants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel (s'ils le souhaitent).
- Les étudiants n'ont droit qu'à **une seule diapositive**, non animée, pour illustrer leurs propos.
- Les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs;
- Le titre de la présentation inscrit sur la diapositive peut différer de celui de la thèse menée par l'étudiant.

2.3. Critères d'évaluation

Le jury portera une attention particulière au talent d'orateur du candidat et à sa capacité de vulgariser son projet de recherche.

Le rôle du jury, quel que soit le niveau de compétition, est de faire ressortir le/la candidat(e) qui l'aura le plus convaincu et qui représentera les valeurs du concours Ma thèse en 180 secondes et plus largement la diversité des acteurs de la recherche.

2.3.1. Jury

Le jury sera composé de représentants de la communauté scientifique et de la culture scientifique. Si l'étudiant d'un membre du jury participe au concours, le président du jury doit le déclarer à l'ensemble des membres du jury, mais, le membre concerné pourra néanmoins évaluer les autres présentations.

2.3.2. Animateur

L'animateur sera chargé de présenter les candidats, d'annoncer leur sujet de doctorat complet, de les encourager et de rappeler les règles du concours.

2.3.3. Vidéo

Dans le cas où les prestations des doctorants sont filmées, les organisateurs devront s'assurer de faire signer aux candidats une cession de droits sur leur image.